



## General Conference

Twenty-sixth Session  
Information Document

## Conférence générale

Vingt-sixième session  
Document d'information

## 大会

第二十六届会议  
资料性文件

## Генеральная конференция

Двадцать шестая сессия  
Информационный документ

## Conferencia General

26.ª reunión  
Documentos de información

## المؤتمر العام

الدورة السادسة والعشرون  
وثيقة اعلامية

inf

26 C/INF.9  
9 août 1991  
Original français

### Point 3.5 de l'ordre du jour provisoire

#### RAPPORT SUR L'ETAT DES PREPARATIFS CONCERNANT LE CONGRES SUR L'EDUCATION EN MATIERE DE POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (1993)

#### RESUME

Le Directeur général informe la Conférence générale des activités entreprises par le Secrétariat, avec la participation des bureaux régionaux, du Bureau international d'éducation (BIE) et de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (UIE), en vue de l'organisation, en 1993, conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement (doc. 26 C/5, par. 05216).

1. En 1988, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNESCO sont convenus de coopérer pour préparer un congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement. La Conférence générale en 1989 avait autorisé le Directeur général à organiser en coopération avec le FNUAP "des réunions régionales d'experts en vue de la préparation d'un congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement" (résolution 25 C/5.1 B (a) (iv)).

2. Les objectifs et le calendrier initialement prévus ont été revus dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (1990) et de la préparation de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement dont l'organisation a été décidée en 1989 par le Conseil économique et social (résolution 1989/91) et dont la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a été nommée secrétaire générale. Il est proposé d'organiser ce Congrès dans les premiers mois de 1993 afin de pouvoir prendre en compte les travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en juillet 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), les réunions régionales ayant fait ressortir l'importance de la relation avec l'environnement pour l'éducation en matière de population.

3. La Conférence internationale de 1994 aura pour objectifs d'évaluer les progrès accomplis et d'identifier les enseignements tirés lors de l'exécution de programmes nationaux de population entrepris pour atteindre les buts et objectifs du Plan d'action mondial sur la population de 1974, de renforcer l'intérêt de la communauté internationale pour les questions démographiques :

**30 JUL. 1991**

de fournir, aux échelons mondial, régional et national, des orientations de nature à assurer que des questions démographiques ayant un caractère de priorité absolue seront abordées durant la décennie à venir et enfin d'adopter un ensemble de recommandations pouvant faciliter l'exécution des politiques et programmes démographiques. La Conférence aura pour thème général la population, la croissance économique soutenue et le développement durable. Six groupes de questions prioritaires ont été identifiés et seront préparés au cours de réunions d'experts, à savoir :

- (a) la croissance de la population et l'évolution des structures démographiques ;
- (b) les politiques et programmes en matière de population ;
- (c) la population, l'environnement et le développement ;
- (d) la répartition de la population, les migrations internes et les migrations internationales ;
- (e) les femmes et la population ;
- (f) les programmes de planification de la famille, la santé et le bien-être familial.

Le Conseil économique et social a également recommandé de tirer parti, dans toutes les activités préparatoires de la Conférence, des apports techniques de tous les organes et organismes compétents des Nations Unies.

4. Le Congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement a été conçu comme un apport de l'UNESCO dans ses domaines de compétence à la Conférence de 1994. En effet, malgré l'importance de la contribution de l'éducation à la réalisation des buts et des objectifs du Plan d'action mondial sur la population de 1974, et malgré le développement depuis 1974 de programmes éducatifs à cet effet dans plus d'une centaine de pays, la prise en compte par les systèmes éducatifs des problèmes de société à caractère interdisciplinaire et relatifs aux domaines socio-économique et démographique n'a pas, jusqu'à présent, fait l'objet de réunions internationales. Par contre, l'éducation relative à l'environnement qui traite des problèmes de société relevant du domaine socio-économique et écologique, elle, a fait l'objet d'une Conférence intergouvernementale tenue à Tbilissi (URSS) en 1977 et d'un Congrès international à Moscou (URSS) en 1987.

5. Le Congrès qui sera organisé par l'UNESCO et le FNUAP en 1993, comme cela a été précisé par le représentant de l'Organisation à la première session de la Commission préparatoire de la réunion internationale de 1994 sur la population qui s'est tenue à New York en mars 1991, sera appelé à établir une Stratégie mondiale et un Cadre d'action dans le domaine de l'éducation en matière de population pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle, lesquels seront soumis à la Conférence générale à sa vingt-septième session en 1993. L'UNESCO et le FNUAP se proposent de soumettre conjointement ces documents à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement.

6. Afin de préparer ce Congrès international de 1993, le Secrétariat a organisé en 1990 et 1991 cinq réunions régionales au cours desquelles plus de 120 spécialistes venus de 80 pays et organisations internationales ont tiré les leçons de l'expérience acquise dans chaque région, proposé des moyens d'une plus grande convergence entre les différentes activités et dégagé des voies stratégiques à l'intérieur des systèmes éducatifs pour la mise en oeuvre

des buts et objectifs tant du Plan d'action mondial sur la population de 1974/<sup>1</sup> que de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous de 1990/<sup>2</sup>.

7. Des spécialistes de 10 Etats membres de la région Asie et Pacifique (Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Samoa, Thaïlande) ainsi que des représentants du FNUAP et du SEAMES ont pris part à la réunion préparatoire qui s'est tenue du 3 au 7 septembre 1990 au Bureau de Bangkok. Après avoir étudié le développement des programmes d'éducation en matière de population qui sont exécutés dans la quasi-totalité des pays de la région, la réunion a adopté une série d'orientations qui forment une Stratégie d'action à l'échelon national et régional et relatives notamment (i) aux politiques, aux programmes, au financement et à la coordination ; (ii) à la conceptualisation, à l'intégration et à l'institutionnalisation de l'éducation en matière de population ; (iii) aux groupes de population prioritaires ; (iv) aux activités logistiques de soutien des programmes et (v) à la coopération régionale et internationale. Le rapport final de cette réunion a été transmis à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) qui doit organiser en août 1992 la quatrième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

8. La réunion pour la région Afrique s'est tenue du 29 octobre au 2 novembre 1990 au Bureau régional de Dakar avec la participation de 30 spécialistes de 23 pays (Angola, Bénin, Burundi, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Guinée, Kenya, Niger, Nigéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Togo, Zaïre et Zambie), ainsi que de représentants du FNUAP, du Population Council et du BIT. La réunion a constaté le rapide développement des activités d'éducation en matière de population mises en oeuvre dans 38 pays de la région en 1990 contre 5 en 1980. L'action éducative se situe essentiellement dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie. La réunion a adopté, selon un schéma similaire à celui de la réunion de Bangkok, la "Déclaration de Dakar sur l'éducation en matière de population et le développement en Afrique" qui se situe dans le prolongement du Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome" adopté en 1984 à Arusha (Tanzanie) par la deuxième Conférence africaine sur la population, et de la "Déclaration de Harare" adoptée en 1986 par la Conférence panafricaine des parlementaires sur la population et le développement. Le rapport final de la réunion a été transmis à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en vue de la réunion régionale préparatoire à la Conférence internationale de 1994.

9. La réunion pour la région arabe s'est tenue du 3 au 6 décembre 1990 au Bureau régional d'Amman avec la participation de 29 spécialistes de 9 pays (Bahreïn, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen) et des représentants du FNUAP, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et des observateurs de l'IPPF et de l'USAID. Soulignant l'importance des questions de population pour le développement économique et social de la région, la réunion a adopté la "Déclaration d'Amman sur l'éducation en matière de population et le développement dans la région arabe" qui

1. Le paragraphe 87 du Plan d'action mondial de 1974 recommande d'inclure dans les programmes d'enseignement l'étude de la dynamique de la population et des politiques démographiques, y compris, s'il y a lieu, des cours sur la vie familiale, la parenté responsable et les rapports entre la dynamique de la population d'une part et le développement socio-économique et les relations internationales d'autre part.
2. L'article 5 de la Déclaration mondiale mentionne expressément "la population, la vie familiale - y compris une information en matière de fécondité - et d'autres problèmes de société" parmi les besoins fondamentaux d'apprentissage des adolescents et des adultes qui devraient être satisfaits par des programmes d'éducation formelle et non formelle.

reprend et renforce les recommandations pertinentes de la "Déclaration d'Amman sur la population dans la région arabe" adoptée par la Conférence sur la population dans la région arabe de 1984 et de la réunion des hauts responsables de l'éducation dans les Etats arabes, organisée par l'UNEDBAS à Amman en 1987. Le rapport final sera transmis à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

10. La réunion pour la région Amérique latine et Caraïbes a été organisée du 28 janvier au 1er février 1991 à Caracas par le Bureau régional avec la participation de 19 spécialistes de 11 pays (Argentine, Bolivie, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Venezuela). Après avoir examiné sur la base d'une enquête préliminaire les activités éducatives relatives aux problèmes de population qui sont réalisées dans la presque totalité des pays de la région, la réunion a adopté la "Déclaration de Caracas" qui, après avoir situé l'éducation en matière de population dans le cadre du développement socio-économique de la région et en particulier dans le contexte de "la crise de la dette", propose une série de 53 recommandations relatives aux différents aspects du développement de l'éducation en matière de population dans l'enseignement et l'éducation non formelle. Le rapport final de cette réunion sera transmis à la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

11. La réunion pour la région Europe a été organisée à Hambourg en coopération avec l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation du 9 au 12 avril 1991, et a réuni 15 spécialistes de 11 pays (Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie) ainsi que des observateurs de l'UNICEF et de l'IPPF. La réunion a constaté que si certains thèmes de population sont effectivement abordés dans les programmes d'enseignement des écoles et des universités de la région, le traitement de ces questions reste encore très insuffisant aux différents niveaux du système éducatif formel, dans la formation des adultes et dans l'information du grand public et qu'il convient de renforcer l'action de l'éducation et l'information dans ce domaine. Les conclusions adoptées par la réunion situent l'éducation en matière de population dans la perspective du développement durable et insistent sur la nécessité d'une solidarité planétaire. Ces conclusions seront transmises à la Commission économique pour l'Europe.

12. Les travaux de ces réunions feront l'objet d'un document de synthèse qui sera largement diffusé afin de sensibiliser le public au rôle de l'éducation dans les domaines de la population et du développement. Les conclusions et recommandations de ces réunions serviront à l'élaboration des projets de Stratégie mondiale et de Cadre d'action qui seront envoyés aux Etats membres avec le document de travail avant le Congrès international de 1993. Le Bureau international d'éducation (BIE) prépare, pour 1992, en coopération avec les unités pertinentes du Siège, un numéro de son Bulletin consacré à une bibliographie annotée sur l'éducation en matière de population et l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) un numéro spécial de la Revue internationale de pédagogie.

13. La préparation des documents de travail du Congrès fera l'objet d'une réunion intersecrétariat entre l'UNESCO et le FNUAP et des consultations seront organisées également avec les autres agences du système des Nations Unies concernées par l'éducation en matière de population, notamment la Banque mondiale, le BIT, la FAO, l'OMS, le PNUE et l'UNICEF ainsi qu'avec les principales organisations non gouvernementales actives dans ce domaine.

14. Le financement des activités préparatoires et du Congrès lui-même est assuré conjointement par le FNUAP et l'UNESCO. Il est prévu de tenir ce Congrès international, qui ressortit à la catégorie IV dans la classification des réunions de l'UNESCO, à Paris, au Siège de l'Organisation, au début de 1993 pour quatre jours. Les langues de travail seront le français, l'anglais et l'espagnol.

15. Le Directeur général fera rapport à la Conférence générale, à sa vingt-septième session, sur les résultats des travaux du Congrès international et soumettra à son examen le texte de la Stratégie mondiale et du Cadre d'action pour l'éducation en matière de population pour le début du XXIe siècle avant de communiquer, conjointement avec la Directrice exécutive du FNUAP, ces documents au Congrès international de 1994 sur la population et le développement.